

Marseille, le 28 septembre 2015

À L'ATTENTION DE FRANCE APNÉE

RÉPONSE AUX PROPOS TENUS PAR CORALINE PENNARGUEAR INTERVIEW EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2015 - PAGE WEB

Suite à l'interview de Coraline PENNARGUEAR parue sur le site web de « France Apnée », en date du 27 septembre 2015 et intitulé « je suis très déçue... » et les différentes réactions que celle-ci a pu générer, je tiens, en tant que Directeur Technique National de la FFESSM, à répondre aux propos diffamatoires tenus concernant la compétence, l'objectivité et l'intégrité de l'équipe d'encadrement bénévole des Équipes de France d'Apnée, équipe médaillée 20 fois en cinq ans !

Je rappelle que l'objectif unique des Équipes de France est de performer à l'international et de faire que la France soit dignement représentée. La référence est donc le niveau mondial et non le niveau français pour identifier les seuls sportifs en capacité de prendre, en fonction des disciplines, des épreuves et de la concurrence internationale, des places de finaliste (dans les 8 premiers) a minima et, si possible, de monter sur un podium.

Monter sur un podium est donc clairement l'objectif de l'Équipe de France d'Apnée qui participera au championnat du Monde « Outdoor » CMAS qui se déroulera à *Ischia Island* (Italie) du 6 au 10 octobre prochains.

Fixer des critères de sélection sur la seule base d'une place au Championnat de France de Poids Constant ou de potentialités a priori, est clairement insuffisant d'autant que nous ne sommes pas encore une nation leader en apnée « verticale » combien même nous avons des sportifs d'exception qui évoluent au sein de notre Fédération et/ou à titre individuel sur un circuit autre que celui reconnu par le CIO et l'Agence Mondiale de Lutte contre le Dopage.

C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé aux entraîneurs nationaux d'apnée que soient identifiés des « minima » par type d'épreuve (fixés en poids constant à 60m chez les femmes et 70m chez les hommes), en prenant en compte les meilleures performances du moment, la densité sportive par épreuve et par catégorie de sexe et, bien évidemment, la réalité du niveau français.

C'est ce qui a été fait, avec compétence.

Soit, c'est imparfait faute de repères sur la réalité du niveau en compétition internationale CMAS de Poids Constant. Ce 1^{er} championnat du Monde « Outdoor » doit permettre de les affiner combien même nous souffrons encore d'un manque de densité sportive (nombre de sportifs et de nations inscrits aux dites compétitions), de possibilités de

confrontation autres que ce seul championnat, ou encore, de temps de regroupement et d'échange sur des sites adaptés.

Soit, ces critères complémentaires aux critères initialement diffusés en début de saison ont été précisés après l'épreuve du Championnat de France qui servait, entre autre, de passage obligé pour prétendre se sélectionner en Équipe de France.

Avoir eu connaissance de ceux-ci avant les épreuves aurait permis de mieux connaître les règles du jeu ; c'est un fait. Cela aurait, entre autre, permis de comprendre qu'il ne suffit pas d'être Champion de France ou « champion du Monde de l'entraînement » pour faire partie de la sélection.

Chacun peut se rêver sélectionneur et remettre en cause les règles lorsque celles-ci ne lui vont pas. Il s'avère qu'en la matière, seul le DTN, en appui sur le collectif des entraîneurs Équipe de France, est habilité par le Ministère des Sports (et en supporte la responsabilité) pour identifier des critères objectifs, pertinents, opposables dans l'objectif de sélectionner la seule élite capable de représenter le France et de gagner le jour « J » à l'instant « t » et ce, sans jamais aucune garantie de résultat !

D'écoute et d'ouverture nous faisons preuve au quotidien.

Ainsi, Guillaume NERY et Morgan BOURC'HIS se sont vu proposer d'être membres de l'Équipe de France 2015, mon but étant d'avoir la meilleure délégation qui soit ! Objectivement, il était évident que ces derniers déclinent l'offre, tant il est délicat d'ajouter un objectif sportif majeur supplémentaire en cours de saison. Nous tenions néanmoins à donner un signal positif.

Que les personnes qui ont la prétention, l'envie et la capacité de faire évoluer les choses aient le courage de me le faire savoir en direct et non par voie détournée. Je suis accessible et preneur. Il en est de même des entraîneurs de l'Équipe de France d'Apnée !

Concernant les sélections proprement dites, l'égo surdimensionné de certains fait qu'ils ont pu se rêver sélectionnés en Équipe de France par « décret personnel » plusieurs semaines avant le championnat de France et la sélection officielle arrêtée officiellement en date du 27 août 2015.

Soit...

Faire les minima n'est pas une garantie de sélection en Équipe de France mais le passage obligé pour figurer officiellement parmi les candidats potentiellement sélectionnables ce qui est très différent. De même, et contrairement à ce que certains avancent, aucun membre de l'Équipe de France 2015 d'Apnée « Outdoor » n'a été sélectionné dans une épreuve dans laquelle il n'avait pas démontré objectivement sa capacité de performer.

Pour autant, je rappelle si besoin était que (extrait 1 des règles de sélection communes à toutes les Équipes de France) « *le DTN peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue des règles de sélection de la discipline dans un souci de performance des*

Equipes de France. Il est tenu compte de l'âge, de la progression du sportif sur l'ensemble de la saison et de son potentiel de progression au regard du niveau international du moment à échéance de la compétition internationale ciblée. Le DTN peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'action et notamment des stages de préparation des échéances terminales. »

C'est la raison pour laquelle, des sportifs non sélectionnés initialement, se sont vus proposer la possibilité d'intégrer l'Équipe de France d'Apnée « Indoor » et ont participé au Championnat du Monde à Mulhouse afin de se forger une 1^{ère} expérience internationale et préparer la « relève ». Le fait que la France soit organisatrice du Championnat du Monde était une belle opportunité pour élargir le collectif sans conséquence budgétaire, étant rappelé que la FFESSM ne fait pas ses sélections sur des critères de moyens financiers des sportifs sélectionnés mais sur leur capacité de performer a priori. Ce choix s'est avéré payant si l'on prend comme indicateur le tableau des médailles obtenues et le « qui » les a obtenues !

C'est la raison – pour ne parler que des féminines - pour laquelle Coraline PENNARGUEAR et Sophie JACQUIN ont été identifiées par les entraîneurs de l'Équipe de France comme sportives potentiellement « sélectionnables » et ce, combien même elles n'avaient pas, respectivement, soit réalisé les « minima » attendus en compétition officielle, soit participé au Championnat de France de Poids Constant 2015.

Il s'avère que le fait d'avoir dissocié le championnat « Indoor » du championnat « Outdoor » postérieurement à la construction du budget de la fédération, impacte significativement nos moyens. C'est entre autre la raison pour laquelle nous n'avons pas pu proposer un collectif aussi « élargi » que celui qui a participé au Mondial de Mulhouse.

Nous avons donc fait le choix de la sportive la plus expérimentée sur le circuit internationale, à défaut de partir avec un collectif exclusivement masculin. De plus, Sophie JACQUIN est détentrice de la meilleure performance dans le cadre d'un Championnat de France de Poids Constant avec palme avec 63m (contre 58 m pour Coraline PENNARGUEAR) et dispose d'un potentiel fort en poids constant sans palmes.

Si l'économique n'est pas un prétexte satisfaisant pour un DTN, pour autant, c'est une réalité avec laquelle il faut composer au quotidien. Cela étant, à l'évidence, si Coraline avait été capable avérée de jouer un podium, je l'aurais sélectionnée, quelle que soit l'impact sur le budget. À ce propos, je précise que 22 sportifs contre 10 habituellement ont été sélectionnés en 2015 et ont ainsi pu vivre une expérience internationale riche d'enseignements. Un véritable investissement sur l'avenir.

J'en finirai sur ce point pour préciser que demander aux personnes potentiellement sélectionnables si elles sont disponibles pour participer au programme d'action de l'Équipe de France n'est en rien un gage de sélection et ne doit en aucun cas être compris comme tel ! Après, chacun est responsable de ses effets d'annonce...

Concernant les engagements individuels sur les différentes épreuves, je crois utile là aussi de rappeler que (extrait des règles de sélection communes à toutes les Équipes de France) « *Le choix d'engager un sportif sur d'autres épreuves que celle pour laquelle il est initialement sélectionné en Équipe de France, au regard des « minima » réalisés, relèvent d'un choix stratégique de l'entraîneur coordonnateur de l'Équipe de France après accord du DTN, choix réalisé en concertation préalable avec les entraîneurs de l'Équipe de France, le sportif et l'entraîneur en charge de sa préparation terminale et ce, au regard de ses meilleures performances de la saison, de son expérience, de son niveau de compétitivité et de sa « fraîcheur » à l'instant « t ».* »

Par conséquent, là encore, l'auto-sélection dans d'autres épreuves que celle dans laquelle est sélectionné officiellement un sportif n'engage que lui-même.

L'engagement sans faille et bénévole des membres de la Commission Nationale d'Apnée de la FFESSM et des entraîneurs des collectifs France contribue fortement au développement de l'apnée en France, quel que soit son mode de pratique, loisir ou compétition.

En matière de haut niveau, de « petits arrangements entre amis » : il n'y a point. Les entraîneurs produisent un travail de grande qualité dans le respect des règles édictées le plus en amont possible de la saison et ce, avec déontologie professionnelle combien même, j'insiste, ces derniers sont bénévoles ! Le palmarès des Équipes de France en est un indicateur.

Pour conclure, je m'étonne qu'une telle interview dérive à la polémique et soit publiée à une semaine des Championnats du Monde. Cela est contre-productif d'autant que j'ai expliqué à Coraline PENNARGUEAR par courrier les raisons de sa « non sélection » et qu'elle avait la possibilité de réagir, ce qu'elle n'a pas fait.

Alors, cessons de cracher en l'air et souhaitons bonne chance à notre Équipe de France. Elle est un vecteur indéniable du développement de l'apnée ! Elle contribue au rayonnement et à la reconnaissance de la discipline dans son ensemble !

Richard THOMAS
Directeur Technique National de la FFESSM

